

Dans le cadre d'une demande de régularisation des captages de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale) Palette et Bareille sur le territoire de Castillon-en-Couserans : -la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et de protection de l'eau des captages susvisés ; -l'autorisation de distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine.

ANNEXES ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PREFETE DE L'ARIEGE
Déclaration d'utilité publique – Captages
Commune de CASTILLON-EN-COUSERANS et BORDES-UCHENTEIN

Il sera procédé, à la demande de la présidente du Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA), à une enquête publique unique sur les communes de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein : enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique pour l'alimentation de la commune de Castillon-en-Couserans et enquête préalable à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

Les enquêtes se dérouleront sur le territoire de la commune de Castillon-en-Couserans du jeudi 27 mai 2021 au vendredi 25 juin 2021 inclus. La commune de Castillon-en-Couserans est le siège de l'enquête.

Mme Alexandra RALUY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse, assurera des permanences, dans le respect des gestes barrières liés à la crise sanitaire, à la mairie de Castillon-en-Couserans, siège de l'enquête, afin de recevoir les observations du public : le jeudi 27 mai 2021 de 14h à 16h et le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 16h.

Mise à disposition du dossier d'enquête :

Un dossier restera déposé à la mairie de Castillon-en-Couserans pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>. Un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de l'Ariège.

Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Castillon-en-Couserans leurs observations relatives :

- à l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique,
- à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées au plus tard le 25 juin 2021, par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : mairie de Castillon-en-Couserans, Rue François Camel 09800 Castillon-en-Couserans, ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel sont consultables à la mairie de Castillon-en-Couserans, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>.

Une copie « papier » du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée à la mairie de Castillon-en-Couserans, ainsi qu'à la préfecture de l'Ariège (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial). Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents.

Une version numérique de ce rapport sera également transmise à la préfecture de l'Ariège à l'adresse suivante : pref-environnement@ariège.gouv.fr et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>.

Arrêté préfectoral portant enquête publique unique sur le territoire des communes de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein pour l'autorisation de prélèvements des eaux :

- enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique des périmètres de protection des captages de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille situés sur les communes de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein (Ariège) au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique
- enquête préalable à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

Pétitionnaire : Conseil départemental de l'Ariège

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R214-1, L.123-1 et suivants, L.214-1 à L.214-6, L.215-13 et R.123-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1321-2, R1321-1 à 1321-68 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu la délibération du Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA) en date du 18 novembre 2020 demandant de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique des prélèvements et des périmètres de protection des captages d'eau potable des sources de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille situées sur la commune de Castillon-en-Couserans ;

Vu l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique du 10 octobre 2018 ;

Vu le dossier technique présenté en août 2020 par le Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA) ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires de l'Ariège du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 15 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la délégation départementale de l'Agence régionale de Santé d'Occitanie en date du 29 janvier 2021 ;

Vu la décision n°E21000052/31 du tribunal administratif de Toulouse en date du 30 mars 2021 nommant Mme Alexandra RAULY, architecte DLPG, en qualité de commissaire enquêteur ;

APRES avoir consulté le commissaire enquêteur,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège:

A R R Ê T E

Article 1:

Il sera procédé, à la demande de la présidente du Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA), à une enquête publique unique sur la commune de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein :

- enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de Prat del Mestre, Célére (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique pour l'alimentation de la commune de Castillon-en-Couserans,

- enquête préalable à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

Les enquêtes se dérouleront sur le territoire de la commune de Castillon-en-Couserans du jeudi 27 mai 2021 au vendredi 25 juin 2021 inclus. La commune de Castillon-en-Couserans est le siège de l'enquête.

Article 2:

Mme Alexandra RALUY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse, assurera des permanences, dans le respect des gestes barrières liés à la crise sanitaire, à la mairie de Castillon-en-Couserans, siège de l'enquête, afin de recevoir les observations du public :

- le jeudi 27 mai 2021 de 14h à 16h,
- le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 16h,

Article 3:

Mise à disposition du dossier d'enquête :

Un dossier restera déposé à la mairie de Castillon-en-Couserans pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Ce dossier est également disponible aux heures de présence du commissaire enquêteur précisées à l'article 2 du présent arrêté.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>.

Un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de l'Ariège.

Observations du public :

Les personnes intéressées pourront consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Castillon-en-Couserans leurs observations relatives :

- à l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de Prat del Mestre, Célére (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Bareille au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique,

- à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées au plus tard le 25 juin 2021, par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de

l'enquête : mairie de Castillon-en-Couserans, Rue François Camel 09800 Castillon-en-Couserans, ou par courrier électronique sur la boîte fonctionnelle de la préfecture à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel sont consultables à la mairie de Castillon-en-Couserans, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariego.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>.

Article 4:

Publication dans la presse : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du préfet en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux « La Dépêche du Midi, édition Ariège » le lundi 10 mai 2021 et le mercredi 2 juin 2021 et dans « La Gazette ariégeoise » le vendredi 7 mai 2021 et le vendredi 28 mai 2021.

Affichage en mairies de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein : Cet avis sera par ailleurs publié par voie d'affiches à la diligence des maires, et éventuellement par tous autres procédés en usage dans les communes 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein. Ces formalités seront justifiées par un certificat du maire de chaque commune, qui sera annexé au dossier.

Affichage sur le site du projet : En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, la présidente du syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA) procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être établies selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 susmentionné.

Mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Ariège : L'avis d'enquête sera également consultable sur le site des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariego.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Castillon-en-Couserans>.

Article 5

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par monsieur le maire de Castillon-en-Couserans et transmis sans délai au commissaire enquêteur.

Article 6:

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et l'invitera à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Article 7:

Le commissaire enquêteur, après avoir examiné les observations consignées ou annexées aux registres et avoir entendu toute personne qu'il jugera utile de consulter, transmettra son rapport dans un délai d'un mois à la préfète de l'Ariège (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial) sous format papier et électronique..

Le rapport sera accompagné des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à :

- la déclaration d'utilité publique de l'opération,
- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel,
- l'autorisation de délivrer de l'eau en vue de la consommation humaine.

Article 8:

Une copie « papier » du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sera déposée à la mairie de Castillon-en-Couserans, ainsi qu'à la préfecture de l'Ariège (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial). Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents.

Foix, le 11 décembre 2020



*Vu Boag
PTSP / SE*

La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale
de l'ARS

Délégation territoriale de l'Ariège

BP 30076

1 bd Alsace Lorraine

09008 Foix Cedex

Objet : périmètres de protection des captages des sources de Prat del Mestre, Célééré, Prat del Bosc, Palette et Bareille pour l'alimentation en eau potable de la commune de Castillon - SMDEA

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection des captages de Prat del Mestre, Célééré, Prat del Bosc, Palette et Bareille porté par le SMDEA sur la commune de Castillon.

Le dossier répond aux attentes de la réglementation. En conséquence, la DDT émet un avis favorable.

Le dossier de régularisation relève de l'autorisation environnementale au regard de la rubrique 1.3.1.0 et fera l'objet d'une instruction administrative conjointe code de la santé publique et code de l'environnement. Une enquête publique conjointe ainsi qu'un arrêté préfectoral d'autorisation seront mis en place.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef du service environnement-risques,



Jean-Pierre CABARET

Arrivée
ref 30/01/2021

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
Affaire suivie par : Alain BUGÉ
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/83/53

Date : 29 janvier 2021

Mme la préfète de l'Ariège
DCIAT-BAT
Cellule environnement
2, rue de la préfecture
Préfet Claude Erignac
B.P.40087
09007 FOIX CEDEX

OBJET : Commune de Castillon-en-Couserans.

Mise en conformité des captages AEP de Célééré, Prat del Mestre, Prat del Bosc, Palette, Bareille et de leurs périmètres de protection, exploités par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Réf : Envoi du conseil départemental de décembre 2020.

P.J. : 4 dossiers d'enquête publique.

avis de l'unité eau de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

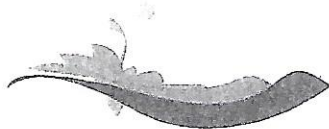
J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables de l'unité eau de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection des captages AEP de la commune de Castillon-en-Couserans.

Les captages qui alimentent en eau potable la commune de Castillon-en-Couserans et leurs périmètres de protection se situent sur les territoires des communes de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein.

Ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
la Déléguée Départementale de l'Ariège

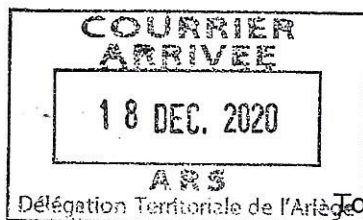

Marie Odile AUDRIC-GAYOL



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 04
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 15 décembre 2020

M. le délégué territorial
A.R.S OCCITANIE
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076
09008 FOIX CEDEX

A l'attention de Monsieur Alain BUGE

V/Réf : Votre courrier reçu le 10/12/2020
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2020-39442
Contact : Jean-François REQUIS
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Castillon
Périmètres de protection des sources AEP qui alimentent Castillon

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le Conseil Départemental de l'Ariège et le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable qui alimentent la commune de Castillon.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués.



Franck SOLACROUP
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés

Atlantique-Dordogne
4 rue du Pr André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
tél. 05 56 11 19 99
fax 05 56 11 19 98

Départements :
16-17-33-47-79-86

94 rue du Grand Prof
19600 St-Pantaléon-de-Larche
tél. 05 55 88 02 00
fax 05 55 88 02 01

Départements :
15-19-23-24-63-87

Adour et côtiers
7 passage de l'Europe
BP 7503 - 64075 Pau Cedex
tél. 05 59 80 77 90
fax 05 59 80 77 99

Départements :
40-64-65

Garonne Amont
97 rue Saint Roch
CS 14407 - 31405 Toulouse Cedex 4
tél. 05 61 43 26 80
fax 05 61 43 26 99

Départements :
09-11-31-32-34-81-82

Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3510 - 12035 Rodéz Cedex 9
tél. 05 65 75 56 00
fax 05 65 75 56 09

Départements :
12-30-46-48



LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 26/03/2021, la lettre par laquelle Madame la Préfète de l'Ariège demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande, présentée par le conseil départemental de l'Ariège, en vue d'obtenir, dans le cadre d'une régularisation des captages de Prat del Mestre, Célééré (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale) Palette et Bareille sur le territoire de la commune de Castillon-en-Couserans :

- *la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et de protection de l'eau des captages susvisés ;*
- *l'autorisation de distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu l'arrêté de délégation du 26 janvier 2021 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Alexandra RALUY est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète de l'Ariège et à Mademoiselle Alexandra RALUY.

Fait à Toulouse, le 30/03/2021

Le magistrat délégué

C. Laporte

Catherine LAPORTE





CASTILLON EN COUSERANS
LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

6, Boulevard Paul LAFFONT
09800 CASTILLON-EN-COUSERANS
Tél : 05.61.96.73.23
mairiecastillon2@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Régis SERDIN Adjoint au Maire de la commune de CASTILLON-en-COUSERANS (Ariège), certifie que l’arrêté préfectoral du 27 avril 2021 portant enquête publique unique sur le territoire des communes de Castillon-en-Couserans et de Bordes-Uchentein pour l’autorisation de prélèvements des eaux dans le département de l’Ariège pour l’année 2021 a été affiché dans la commune de Castillon-en-Couserans du 4 mai 2021 au 25 juin 2021.

Fait à Castillon-en-Couserans,

Le 25 juin 2021.

L'adjoint au Maire
par délégation
SERDIN Régis



contacts, rencontres, voyages

Contacts

MAÎTRE BOUMBA

Spécialiste dans tous les domaines : affectifs, familiaux, chance et réussite, impuissance sexuelle, Retour de l'Etre aimé. 06 28 68 33 46

VOYANCE

MONSIEUR SANOH GRAND MANABOUT GUIDESSEUR Travail rapide et sérieux Dots de voyance dans divers domaines Retour de l'être aimé AMOUR - CHANCE AUX JEUX ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ PROTECTION 07 85 73 13 94

Union Rencontres

MELANIE femme célibataire d'aspect commercial pour rompre quotidien 0955 69 19 11

Clara, jeune fille, cherche homme pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus Tél. ou 06.01.41.08.39

HOMMES

Divorcé vivant seule ch hommes pour passer bons moments chez moi sans engagement Tél. 06.19.43.36.04

RENCONTRES H/H discret sur Midi-Pyrénées 08 95 02 05 50 0,80€/min (ech)

FEMMES

05 34 45 17 85 TELEPHONE ROSE Dialogue coquin CB-MC-Ck tech

MAITRE MAROUF Résultats sous 3 jours GRAND MEDIUM Pointement après résultats Célébré date de naissance de père en fils 20 ans d'expérience Connaître dans le monde entier Possibilité de vous parler du présent, du passé et de l'avenir Abandon du tabac et de l'alcool Faire revenir l'être aimé dans les 7 jours quelque soit la raison du départ Chance aux jeux et au commerce Travail sérieux et garanti durable Réussir là où les autres ont échoué ! N'hésitez pas à me contacter ou 06 12 44 50 74

Fem célibataire 45 ans à la recherche d'un relation sérieux par correspondance Appel direct ou 0895 07 96 32

MR KARAN SALL - VOYANT MEDIUM Vous aide à résoudre vos problèmes conjugaux, de chance, tous les problèmes qui envahissent votre vie familiale Retour de l'amour au foyer et de l'être aimé Résultat certain 100% 06 74 73 88 88

Femme mariée souvent seule la semaine ch homme prêt à passer ses vacances avec moi. Mon tel. 07 28 14 24 87

PROFESSEUR CABIR Grand Voyant Medium Résolus tous vos problèmes Amour, Travail, Protection contre l'envie, etc. Résultat certain. Tél. : 06 74 11 57 19

Des expertises de SEXE AU TELEPHONE te chauffe EN DIRECT et SANS ATTENTE 0895 895 738

MR MADOU Voyant - MEDIUM Connaissez vous vos véritables talents Aide à résoudre tous vos problèmes Facilité de paiement 07 54 59 09 09

De retour de la vie après une pause de 10 ans ch homme prêt à se remettre avec moi. Mon tel. 06 99 22 30 92

LA DÉPÊCHE Journal de la Démocratie GROUPE LA DÉPÊCHE DE MIDI-PYRÉNÉES 10, rue de la République 31000 Toulouse Tél. 05 61 23 80 66

DUO TENDRESSE des milliers d'adhérents ont fait confiance à votre Agence Matrimoniale depuis 1981

- MARIAGE, BEL HOMME, GÉNÉRALISTE, il possède aussi quelques valeurs d'attachement. S'il aime vivre à la campagne, il est prêt à aller à son travail et de son côté, il aime se faire plaisir et à l'aise au cinéma, voyageur dans l'âme, il rêve de se poser avec une femme de son âge bien sûr au titre 17 ans, div, Cadre Sup. D 1123
• LE GÉNÉRALISTE LA MAIN, pour ce gérant de 62 ans. Il apprécie les sorties imprévues, les week-ends à deux ou entre amis, les dîners en tête à tête et bon d'autres choses encore. Il explore une tendre complicité avec une dame charmante, prête à s'impliquer dans une relation durable et sincère, souhaitant comme lui un bonjour quotidien et de nombreuses années de rires et de complicité. Pour le séduire restez fidèle à vous-même. Div. D 1039• CADRE AÉRONAUTIQUE de 78 ans à la retraite. Il est enfin posé dans sa grande maison où lui permet bien maintenant qu'il est veuf. Il recherche une personne avec laquelle partager ses loisirs et visiter ou recevoir ses amis. Espérez le retrouver. Il porte bien ses cheveux blancs qui lui donnent un certain charme. Vous souhaitez vous investir et lui consacrer de bons plats ? D 1701• CADRE INDUSTRIEL à la retraite. Ce Monsieur, veuf porte particulièrement bien ses 80 ans. Il apprécie la musique classique, les voyages. Il est généralement et est particulièrement autonome. Il recherche une femme en rapport, avec qui échanger en discussions philosophiques et construire une belle relation faite de complicité et de tendresse. D 1634• SÉRIEN, ses 82 ans ne lui gênent pas autant que la solitude qu'il ne supporte plus, ni le soir ni le dimanche. Adapte des promenades en campagne, il voudrait le faire avec une femme qui, simple, prête à donner le meilleur d'elle-même. Un bon dîner de bon sens serait bienvenu. Faux de chimie, petite fille, il aime se faire plaisir. Célibataire. D 1949• MODERNE, DIVERGENCE, belle femme de 51 ans ayant vécu une partie de sa vie à l'étranger recherche un homme élégant aux bonnes manières. Féminine et coquette mais discrète, elle recherche une relation sérieuse. Lecture, voyages, pourquoi pas restaurant, elle pratique pas mal de disciplines sportives. à vos marques ! Div. D 1722• ÉLEGANTE ET JULIE FEMME DE 64 ANS passant beaucoup plus jeune ! Grande et mince, très féminine, elle vous séduira avec une classe redoublée et un certain charme. Elle aime diners, aller au cinéma, lire, profiter de chez elle ou bien encore partir marcher ! Une amie indispensable de la rencontrer, appelez-nous ! Div D 1034• ARCHITECTE de 67 ans au caractère joyeux. Veuve, elle apprécierait de partir en voyage avec un homme sincère, fidèle et conventionnel. Elle aime travailler le bois, mais est encline à visiter des expositions, aller au restaurant ou de découvrir un monde en montagne. Son souhait est de partager les loisirs et vivre en commun tous les jours avec un homme d'esprit. Appeler-nous vite. D 1656• RETRAITÉE AUX AFFAIRES CULTURELLES. 73 ans femme élégante et distinguée, dynamique passionnée Gym, tennis, séjours internationaux - même sur plusieurs jours en club à l'étranger ou en club - rien ne l'effraie ! Veuve, elle a bien l'intention de reprendre sa vie, mais d'avancer encore et toujours. Elle est en quête d'une complicité qui permettra son couple. D 1689• FÉMININE ET ÉLEGANTE, commerçante retraitée, elle a une véritable passion pour les animaux ! Elle aime jardiner, cuisiner, recherche un homme qui saura l'accompagner en bord de mer pour pêcher ou bien encore un gentleman pour la conduire au bal ! Voyages, resto, elle est ouverte à tout ! Veuve 79 ans. D 1587• FÉMININE ET ÉLEGANTE, commerçante retraitée, elle a une véritable passion pour les animaux ! Elle aime jardiner, cuisiner, recherche un homme qui saura l'accompagner en bord de mer pour pêcher ou bien encore un gentleman pour la conduire au bal ! Voyages, resto, elle est ouverte à tout ! Veuve 79 ans. D 1587• REGARD TENDRE AUX YEUX MOISTES et beaucoup d'élégance, grande taille pour cette femme de 80 ans, recherche une belle complicité. Totalement autonome, elle aimerait partager les moments simples de la vie, ou ses escapades dans son petit jardin à la montagne, pourquoi pas ? Actrice, modiste, séductrice, Fortidormeur. Veuve. D 1683• JULIE ET GENTILLE, elle vous séduira naturellement un caractère enjoué et un beau sourire enjoué de tendresse et de gentillesse. Plus elle aime profiter de son jardin, lire en regardant du Cassino et elle aimerait tant qu'un homme propose une escapade pour visiter des vieilles pierres, une église, une promenade à deux, ou bien encore un déjeuner en tête à tête ! 80 ans, veuve, D 1689

Profitez pleinement du déconfinement et de plus, appelez-nous Tél. 05 61 23 80 66 - www.rencontres-unions-mariages.fr - N° Siret 830740999

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN Découvrez notre offre 100% numérique

AVIS PUBLICS

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Soulan les - Mardi 1er juin 2021 de 9h00 à 11h30 - Jeudi 3 juin 2021 de 9h00 à 11h30 - Mercredi 30 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Enquêtes publiques

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

AVIS AU PUBLIC

Soit sur le registre d'enquête - Soit les adresser avec la mention : objet : PLU, par courrier postal à la mairie de Soulan à l'attention de Mme le commissaire enquêteur ou par courrier électronique à soulan@wanadoo.fr

COMMUNE DE SOULAN

Enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet d'hébergement touristique et la mise en compatibilité n° 1 du PLU

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 05/2019 du 16/05/2019 le maire de la commune de Soulan a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'ARIÈGE

Déclaration d'utilité publique - Captages Commune de CASTILLON-EN-COUSERANS et BORDES-UCHENTEN

Il sera procédé, à la demande de la présidente du Syndicat mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA), à une enquête publique unique sur les communes de Castillon-en-Cousersans et de Bordes-Uchentein : enquête préalable concernant la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de Prat del Mestre, Célény (ou du Relais), Prat del Bosc (ou de Bethmale), Palette et Barelle au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique.

Le dossier sera déposé à la mairie de Castillon-en-Cousersans pendant toute la durée de l'enquête, ou le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur le site des services de l'état de l'Ariège : https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/ Commune-de-Castillon-en-Cousersans. Un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par la mise à disposition d'un porteur informatique à la mairie de l'Ariège.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA < 90 000€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE FOIX représentée par son Maire M. Norbert MELER, Hôtel de Ville - 45 Cours Gabriel Fauré - BP 40068 - 09068 Foix cedex, Tél. : 05/61/05/42/10 - Fax : 05/61/05/42/19

Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans LA DÉPÊCHE Le Petit Bleu MIDY MODOU la Gazette

Consultez tous les marchés publics sur le site de: ladepeche-marchespublics.fr

